

sont sans raison totalement surfaits par rapport à ceux qui sont pratiqués ailleurs en Europe. Ce système est contraire aux lois du marché et pèse lourdement sur les consommateurs. Il faut donc libéraliser, donc le supprimer.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Cavadini Jean, Cottier, Onken, Petitpierre, Piller, Plattner, Roth, Schoch, Schüle, Weber Monika (10)

94.3581

Motion Weber Monika
Liberalisierung
des Milch- und Käsemarktes
Marchés du lait et du fromage.
Libéralisation

Wortlaut der Motion vom 16. Dezember 1994

Der Bundesrat wird beauftragt, die schweizerische Käsemarktordnung innerhalb von fünf Jahren radikal zu liberalisieren. Die Revision soll der Landwirtschaft echte Märkte eröffnen ohne staatliche und halbstaatliche Einschränkungen bzw. Stützung.

Texte de la motion du 16 décembre 1994

Le Conseil fédéral est chargé de libéraliser de façon radicale le marché suisse du fromage au cours des cinq prochaines années. La révision devra ouvrir effectivement des marchés à l'agriculture, sans instituer de restriction ni de soutien étatique ou semi-étatique.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Keine – Aucun

Salvioni Sergio (R, TI): La Grande-Bretagne n'a, depuis plus de 30 ans, plus de colonie, mais elle a toujours un ministère des colonies et le nombre des fonctionnaires de ce ministère augmente régulièrement chaque année. Cela démontre que l'inertie des pouvoirs publics n'est pas une spécialité de notre pays.

En effet, nous vivons depuis maintenant 45 ans avec l'économie de guerre et les contingents que je critique ont été pratiquement décidés pendant la Deuxième Guerre mondiale. Depuis lors, on les a de temps en temps un peu corrigés du point de vue cosmétique, comme il se doit pour les vieilles dames, mais ils sont restés bel et bien là. Cela pourrait être accepté si un pays pouvait se permettre des fantaisies, seulement il faudrait savoir combien cela nous coûterait. Car le problème est celui du coût, surtout qu'à l'heure actuelle nous ne pouvons plus nous permettre de vivre dans le luxe et l'abondance qui ont caractérisé notre politique pendant les dernières décennies.

J'ai fait donc quelques calculs parce que je n'étais pas convaincu par les chiffres qu'on nous donnait. Je veux bien admettre les 3,5 milliards de francs que la Confédération dépense directement et qui se trouvent dans les budgets et dans les comptes de la Confédération. Je veux bien calculer d'une façon un peu approximative 1,5 milliard de francs pour les dépenses des communes et des cantons, pour arriver à un total de 5 milliards de francs de dépenses directes des collectivités publiques. Mais il y a les consommateurs: à combien se chiffre la contribution des consommateurs pour maintenir cette situation? Le calcul est là aussi assez simple et je m'étonne que personne ne l'ait fait jusqu'à maintenant.

D'après les données de l'Office fédéral de la statistique, les familles suisses dépensent pour l'alimentation quelque 6 milliards de francs par année, et la restauration consomme aussi pour l'alimentation quelque 17 milliards de francs par année; au total, cela fait plus ou moins 24 milliards de francs

par année. Le rapport écrit du Conseil fédéral concernant mon postulat de 1990, qui a été distribué en 1994, nous donne une différence de prix à la production entre la Suisse et les pays qui nous entourent de quelque 40 à 60 pour cent. Mais je ne veux pas prendre les pointes et je me borne à considérer que les prix sont supérieurs de 20 pour cent en Suisse vis-à-vis de l'Europe. Cela fait que l'économie suisse fait payer directement aux consommateurs quelque 11 milliards de francs par année. Ajoutés aux 5 milliards de francs directement payés, ça fait quelque chose comme 16 milliards de francs, entre 15 et 20 milliards de francs probablement.

La preuve est donnée du fait que les Suisses achètent à l'étranger pour 1,5 milliard de francs de produits agroalimentaires. C'est l'empêchement à l'étranger. Si vous ne le savez pas, je peux vous dire pour l'avoir vu personnellement qu'on organise des voyages en bus. Ceux que j'ai vus venaient de Neuchâtel et allaient à Luino, en Italie. Les gens partent très tôt le matin de Neuchâtel, arrivent à Luino vers 9 heures du matin, font leurs emplettes, déjeunent, se mettent au soleil et rentrent à Neuchâtel le soir. J'en ai vu six de ces bus. Si vous allez dans la zone frontalière du lac Majeur, du lac de Lugano, Ponte Tresa ou Côme, il y a de nombreuses voitures qui viennent de Lucerne, de Schwytz ou des Grisons faire leurs achats les samedi et dimanche. C'est donc 1,5 milliard de francs d'achats qui sont faits en dehors de la Suisse, c'est une perte nette pour notre économie.

Dès lors, je pose la question: pouvons-nous continuer comme cela, Monsieur le Conseiller fédéral? Il y a en effet des situations créées par le système des contingents qui réclament vengeance. Si cet argent allait au profit des agriculteurs, on pourrait encore en discuter, mais le fait est que ce ne sont pas les agriculteurs qui en profitent, ce sont les titulaires des contingents. Par exemple, les jambons sont contingents, comme on le sait; la lire a chuté de 60 pour cent dans les derniers six mois, et le prix du jambon italien en Suisse n'a pas bougé. Qui empêche la différence, Monsieur le Vice-Président du Conseil fédéral? Ce ne sont pas les paysans, ce sont les titulaires des contingents, je le répète. C'est scandaleux, Monsieur le Conseiller fédéral, on ne peut plus tolérer des situations pareilles, qui menacent directement notre économie, parce qu'on parle de dizaines de milliards, et qui ne profitent pas à la branche économique qui était visée au début, mais bien aux titulaires des contingents. Cela ne peut plus durer, car il y a des contingents dans tous les domaines des produits agroalimentaires. On a contingenté aussi les fleurs coupées, mais est-ce raisonnable de continuer à le faire et de garantir aux titulaires de contingents de fleurs coupées un bénéfice supplémentaire au-delà de ce que pourrait coûter la culture des fleurs en Suisse?

Ce sont les raisons qui m'ont poussé, Monsieur le Conseiller fédéral, à présenter cette motion parce que les temps ne nous permettent plus de maintenir la situation en vigueur. Si l'on peut trouver une alternative pour favoriser les paysans, si on peut leur proposer des solutions différentes, je serais tout à fait d'accord, car je tiens à souligner que je n'ai rien, absolument rien, contre les paysans et contre l'agriculture, au contraire. J'ai été et je suis toujours très proche de l'agriculture, mais je dis que c'est le type d'agriculture que nous nous sommes imposé qui ne fonctionne plus, un type d'agriculture que nous avons essayé de maintenir au-delà du raisonnable, au-delà de toute considération, depuis des années.

Si vous le permettez, Monsieur le Conseiller fédéral, je voudrais vous faire encore remarquer qu'en général, les médias critiquent cette situation sur des tons quelque peu différents, mais la tendance est là. Je voudrais souligner que la votation populaire du 12 mars dernier a donné un signal assez clair qui va aussi dans cette direction. Enfin, je ne veux pas vous dire maintenant quelles sont les voies à suivre, mais sans doute votre département et l'Office fédéral de l'agriculture sont-ils en mesure de trouver des solutions.

J'ai lu, par exemple, le rapport de la Commission des cartels, le rapport Tschopp, pour ce qui concerne le fromage. Il fait des propositions tout à fait raisonnables et qui indiquent aussi des possibilités pour le futur. Je peux vous dire qu'au Tessin, par exemple, on produit dans les Alpes tessinoises des fromages

excellents qui, bien qu'on les paie 27 ou 28 francs le kilo, ont un marché, car quelques mois après leur fabrication on n'en trouve plus. Il y a donc des marchés, il suffit de les chercher. Mais naturellement, je ne dirai pas aux fromagers tessinois de fabriquer 5000 tonnes de ces fromages, car il est évident qu'on ne les vendrait pas.

Il faut trouver des niches dans le marché, mais il faut aussi adapter la production aux possibilités du marché. Ce sont des choses qui peuvent se faire tout simplement si l'on respecte les lois du marché. Mais si l'on impose d'en haut certaines solutions, qui, de surcroît, ne correspondent pas aux tendances du marché, il y aura des conséquences négatives.

Monsieur le Conseiller fédéral, je sais que dans la nouvelle loi sur l'agriculture que nous avons votée pour que nous nous adaptions au Gatt, les contingents tarifaires sont substitués aux contingents quantitatifs. Mais le fait est que le même problème se répétera avec les contingents tarifaires, et que la même situation se retrouvera pour ce qui concerne les bénéficiaires de rentes parasitaires de situation que sont les titulaires des contingents. C'est cela qu'il faut abolir en essayant de trouver d'autres solutions. Je n'ai pas donné de limite dans ma motion exactement pour cette raison. Je sais que les adaptations demandent du temps, mais je voudrais que la ligne soit fixée et que le Conseil fédéral s'engage dans cette voie pour arriver au but de faire entrer l'agriculture dans le marché aussi loin que possible.

Weber Monika (U, ZH): Meine Motion geht in die gleiche Richtung und ist von der gleichen Idee getragen wie diejenige von Herrn Salvioni; wie er jetzt eben gesagt hat, heisst das Stichwort Liberalisierung.

Das Abstimmungsergebnis vom 12. März 1995 hat uns ja gezeigt, dass der Souverän in der Landwirtschaftspolitik mehr Marktnähe und eine kleinere Belastung der Bundeskasse möchte. Ich möchte das in der Interpretation nun ein bisschen einschränken und sagen: Eine kleinere Belastung vor allem immer dann, wenn die Bundeskasse durch zementierte Strukturen belastet wird.

«Weniger Planwirtschaft» hat Herr Ehrler auch gesagt. Ich stimme auch in diesen Chor ein und denke, dass wir uns jetzt Gedanken machen müssen, welches die strategischen Ziele sein müssen, um in eine zukunftssträchtige Richtung zu gehen. Ich verfolge also ein Doppelziel: erstens die Liberalisierung, d. h. Marktnähe und Absatzmöglichkeiten in diesem Bereich zu schaffen, und zweitens eine Entlastung der Bundeskasse. Zum Stichwort Marktnähe: Ich möchte behaupten: Niemand ist aus der Güte seines Herzens marktnah; er ist es, weil er so Vorteile gegenüber der Konkurrenz herauswirtschaften kann. Marktnähe setzt also auf Konkurrenz, und das heisst im Bereich, den ich mit der Motion anvisiere, dass die Milch- und Käsemarktordnung grundsätzlich verändert werden müssen. Es sollte eigentlich unbestritten sein, dass die heutige staatliche Produktions- und Verwertungslenkung – also der Milch-, Käse-, Butterplan, welche zusammen mit der Käsemarktordnung die heutige staatliche Milchmarktordnung wesentlich prägen – den unternehmerischen Spielraum der Milchproduzenten fast völlig einschränken. Das ist nicht meine Erfindung; ich glaube, das ist weitgehend bewiesen. Die unternehmerische Freiheit ist aber auch auf der Verwertungsstufe so stark eingeschränkt, dass praktisch jeder Wettbewerb ausgeschlossen ist. Im Käsehandel zeichnet sich diese Struktur ab. Ich verzichte darauf, Ihnen noch mehr über den heutigen Zustand zu sagen. Die meisten von Ihnen kennen Stichworte oder auch zum Teil ein bisschen herausfordernde Schlagworte wie «Verschiebung von Käsebergen zu Butterbergen» oder «Tausende von Emmentalerkäsen sind in Lagern». Immerhin verursacht die heute als statisch zu bezeichnende Situation, dass wir im Jahr eine Rechnung von mehr als einer Milliarde Franken präsentiert bekommen.

Was muss also geändert werden? Das Bundesamt für Landwirtschaft – und damit wahrscheinlich auch der Bundesrat – hat meines Erachtens die Situation erkannt. Ich glaube, dass eine Veränderung kommen wird. Aber die Frage ist, wieviel das zeitlich übereinstimmt mit dem, was von der Marktsituation aus gefordert wird. Auch ob die politischen Verhältnisse –

das ist ein weiterer Punkt – es zulassen, dass eine echte Liberalisierung und damit auch eine Kosteneinsparung eintritt, ist noch nicht bewiesen. Das Volk sagte ja zur Liberalisierung – und die eidgenössischen Räte? Das ist für mich noch ein Fragezeichen.

Der Markt, der Verkauf über die Grenze – heute zieht er sogar Konsumenten aus der Zentralschweiz an, das heisst also, dass im Grunde genommen die ganze Schweiz bereits im Grenzlandbereich ist –, der Einkaufstourismus zwingen uns zu einer Milchpreissenkung, auf die man nicht allzulange warten sollte.

Dabei kann es aber nicht bleiben. Es ist ein grundsätzlicher Systemwechsel nötig, nur so kann die Milchmenge langfristig beibehalten werden. Wenn ich von Milchmenge rede, will ich darauf hinweisen, dass Milchmarktordnung und Käsemarkt nicht losgelöst voneinander betrachtet werden können. Sowohl die Beschaffungsseite auf allen Stufen als auch die Absatzseite, wo immer sie beginnt, müssen liberalisiert werden. Die Rahmenbedingungen bilden die Agrarpolitik und die ausserhandelspolitischen Bedingungen. Stichwort ist also Gatt; aber vor allem auch das Stichwort EU ist zu gebrauchen. Das heisst, unsere Milchmarktordnung muss auf den Hauptabsatzmarkt der schweizerischen Verarbeitungsprodukte – den bisherigen und den neuen – d. h. auf die EU-Milchmarktpolitik abgestimmt werden.

Welches ist nun der Weg? Das strategische Ziel muss nicht nur eine Liberalisierung der Käsemarktordnung sein, sondern die Privatisierung. Die staatliche Milchverwertungslenkung und damit der Milch-Käse-Butter-Plan, der feste Milchgrundpreis sowie die Überlieferungs- und Übernahmepflichten sind aufzuheben. Ich meine nicht, dass dies alles in einem Jahr geschehen kann. Es braucht sicher eine Übergangszeit von etwa fünf Jahren. Diese sollte aber genutzt werden, und es sollte mit der Arbeit begonnen werden, damit die Chancen für die Landwirtschaft und für die Bundeskasse intakt bleiben.

Wir brauchen Exportmöglichkeiten, darauf möchte ich auch hinweisen, und ich hoffe, dass mir Herr Bundesrat Delamuraz irgendeinen Hinweis geben kann, in welche Richtung die EU-Verhandlungen diesbezüglich gehen. Wir brauchen also auch Exportmöglichkeiten, um den Markt zu öffnen. Exportmöglichkeiten hängen auch immer von Importzulassungen ab. Das ist der ausserwirtschaftspolitische Aspekt.

Innenpolitisch sollen wir für die private Verwertung – d. h. die Eigenverantwortung – grünes Licht geben. Die Schweiz ist im Agrarsektor ein Milchland, und ich bin der Meinung, dass eine radikale Liberalisierung einsetzen sollte und dass damit neue Möglichkeiten geschaffen werden können.

Ich bitte Sie, meine Motion zu überweisen.

Delamuraz Jean-Pascal, conseiller fédéral: Vous me permettez de répondre d'une manière assez rapide à ces deux interventions dans la mesure où elles appellent, dans leur bonne logique, une suite, quant à la substance, de la part du Conseil fédéral. C'est cette suite qui devrait nous permettre de situer, mais sans retard, un débat de fond sur les questions qui nous sont posées par ces deux motions. Permettez-moi de vous dire que le Conseil fédéral demande aux deux motionnaires, d'accord avec l'intention que manifestent ces deux motions, de pouvoir les recevoir en tant que postulats.

En ce qui concerne M. Salvioni tout d'abord. M. Salvioni veut supprimer le contingentement à l'importation, système qui est, évidemment, contraire aux lois du marché et qui est une source de prix surfaits. Nous n'avons strictement rien dit d'autre dans le 7e rapport sur l'agriculture. Nous avons simplement dit que, comme une très grande secousse et un très grand débat allaient intervenir en relation avec cette question à propos des transformations qu'entraînera pour notre agriculture et pour notre système l'introduction des accords du Gatt, il n'était guère possible de mettre à exécution à terme immédiat les propositions de libéralisation, les propositions d'affranchissement que nous souhaitons nous-mêmes dans le 7e rapport.

L'objet de votre motion, en effet, qui est de réduire l'écart de prix et de supprimer les contingents d'importation, appelle les remarques suivantes.

L'écart de prix important entre les produits agricoles indigènes et les produits étrangers repose certainement sur les instruments de protection à la frontière, en particulier sur les contingents d'importation. Ce sont des mesures de longue durée ancrées à l'article 23 de la loi sur l'amélioration de l'agriculture et le maintien de la population paysanne et issues du mandat constitutionnel inscrites à l'article 31 bis alinéa 3 lettre b de notre constitution: «... forte population paysanne, assurer la productivité de l'agriculture»

C'est précisément parce que vous avez estimé, avec le Conseil fédéral, que ce mandat constitutionnel était asservissant que vous en avez trouvé un autre. Celui-ci n'a pas rencontré la grâce du peuple – il s'en est fallu de 0,5 ou de 0,6 pour cent, mais enfin ça n'allait pas dans la bonne direction. Ce nouveau mandat n'a, hélas, pas trouvé non plus le chemin de la majorité des cantons.

On peut interpréter cette votation populaire à perte de vue. Personnellement, je l'ai ressentie, en essayant d'interpréter la musique, comme un appel à se rapprocher, et à se rapprocher plus vite, avec la production agricole, du marché – qu'est-ce que je répète d'autre dans cette salle depuis 1992, année de la publication du 7^e rapport sur l'agriculture? –, d'une part, et, d'autre part, de conférer une composante écologique supplémentaire plus marquée à la production agricole.

Le courrier que j'ai reçu est un courrier éloquent, peut-être pas représentatif, mais tout de même éloquent de courants de pensée très différents qui, au contraire de ce que j'interprète en mobilité et en dynamisme, interprètent le résultat, se fondant sur leur propre pensée, comme une crainte de voir le Conseil fédéral et le Parlement entraîner l'agriculture dans une aventure qui signifiera à court terme sa disparition pure et simple de l'horizon helvétique. En d'autres termes, les traditionalistes, qui ont tremblé devant les «audaces» que nous avons introduites avec la nouvelle politique agricole, estiment que nous allons trop vite et que c'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas été suivis le dimanche 12 mars. Toutes les interprétations sont dans la nature. Je crois qu'il faut aller de l'avant et se rendre compte que nous avons maintenant, dans ce domaine de la politique agricole, à digérer tout d'abord les transformations que pourra impliquer le nouvel accord du Gatt.

Vous avez en partie raison, Monsieur Salvioni, de dire que, dans les accords du Gatt, il y a, partiellement, la libéralisation à la frontière. Mais il y a aussi, partiellement, une certaine reconstitution, sous la forme de contingents tarifaires, des contingentements actuels. C'est pourquoi je dis qu'il reste quand même une part, dans ces nouveaux accords, qui va dans le bon sens. Nous devons donc les réaliser.

Dans la deuxième étape que nous avons mise en place et qui va se développer pour cette politique agricole nouvelle: ce ne sont pas des promesses de Normands, c'est maintenant une réalité au niveau du Conseil fédéral; c'est une consultation qu'il libérera cet été. Nous allons alors, d'une manière qui est programmée, mais qui est claire dans l'intention, vers cette libéralisation et vers la suppression de ces obstacles à des prix de marché et à cette surenchère des prix agricoles suisses que constitue la politique actuelle, même quelque peu modérée.

Il faut envisager les deux étapes dans notre démarche agricole et s'y ajoute le fait que le Conseil fédéral est saisi de deux motions du Parlement, qui ont été acceptées ici et au Conseil national l'une et l'autre, pour agir également non seulement sur le secteur agricole proprement dit, mais aussi sur le secteur en amont et en aval de la production agricole. Vous voyez que le cortège d'accompagnement pour la libéralisation et un certain affranchissement de l'agriculture est bien emmanché.

J'aimerais que les choses soient dites en toute clarté. Aucun pays, même pas l'Union européenne, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, n'a ouvert sans limite ses frontières à la libre circulation des produits agricoles. Il y a des domaines sensibles où continue d'exister une certaine limitation, et il tombe sous le sens que si ces éléments de résistance et de sélection disparaissaient d'un coup, ce serait alors la mort annoncée de l'agriculture suisse.

Il s'agit simplement – l'adverbe est euphémique – de trouver le moyen de lui permettre de continuer d'exister à cause de sa

multifonctionnalité, cette multifonctionnalité que le peuple n'a pas voulu accepter et reconnaître le 12 mars, mais qui me paraît incontournable et qu'il s'agira d'exprimer sous une autre forme. Car cette multifonctionnalité, indépendamment du rôle nutritionnel de l'agriculture, doit être, pour le bien du pays tout entier et non pas pour la richesse des agriculteurs ou de leurs secteurs circonvoisins, farouchement maintenue. Sur ce point, je dis que la libéralisation absolue, que le marché totalement ouvert, du style du marché des produits industriels et, demain, du style du marché international des services, n'est pas une vue réaliste de l'avenir de notre agriculture. Le bon sens veut que l'agriculture future soit moins entravée et moins protégée, donc meilleur marché.

Rappelez-vous, même si nous n'avons pas cité l'exemple peu vertueux de ces cars de Neuchâtelois qui se déversent tous les jours de marché à Luino, que nous avons montré dans le 7^e rapport sur l'agriculture que, dans notre pays, la contrebande, en quelque sorte, qui n'est pas enregistrée dans les statistiques, mais qui est née de cette pratique commerciale transfrontalière devenue pratiquement la règle, représentait plus de 2 milliards de francs.

Si on établit le compte de l'intérêt pour la nation, pour la Suisse, du soutien à l'agriculture – je ne commence pas une bataille de chiffres avec vous, les ordres de grandeur sont certainement exacts –, il ne faut pas résumer le soutien fédéral à l'agriculture, par exemple, aux seuls paiements enregistrés dûment et expressément dans le budget de la Confédération. C'est beaucoup plus dans la réalité, c'est également davantage payé par les consommateurs, c'est davantage également de marges dont peuvent bénéficier au passage les réseaux de distribution. Que vous y ajoutiez encore une maraude de l'ordre de plus de 2 milliards de francs estimés comme cela, on se demande véritablement comment on va continuer de remplir le tonneau des Danaïdes, car ce serait bien entendu de cela qu'il s'agirait. Donc, s'il n'est pas question d'aboutir à une libéralisation absolue, il est absolument question – et maintenant la machine roule, elle est en place – d'y aller d'une manière résolue, et c'est dans ce sens que nous préparons les consultations qui devront être faites.

Vous pensez bien que le refus du 12 mars dernier des objets concernant l'agriculture, spécialement de l'article constitutionnel, crée évidemment une situation de déstabilisation qui, dans un premier temps, va ralentir le mouvement. Peut-être que dans un deuxième temps elle permettra de l'accélérer, je l'espère. Il y a ralentissement du mouvement, et que dois-je faire maintenant dans la phase où nous sommes? Il faut reprendre systématiquement tous les contacts, non seulement avec les paysans eux-mêmes, mais avec tous les secteurs de la distribution des produits agricoles, de la consommation, de l'importation, car il faut savoir sur quelle base nous pouvons repartir et ce que nous allons préparer. A cet égard, nous ne pourrions pas, Monsieur Salvioni, discuter à perte de vue du sexe des anges et de thèses académiques. La prochaine initiative populaire est dans une année et c'est dans ce laps de temps que le Parlement doit se déterminer sur la suite du programme. C'est là qu'il y a un certain ralentissement parce qu'il faut reprendre ses esprits. C'est ensuite que, j'espère, le mouvement pourra être maintenu et soutenu.

Je suis d'accord avec vous qu'à la différence de M^{me} Weber Monika, vous ne fixez pas de délai impératif dans le texte de votre motion, mais à cet égard la transmettre sous forme de motion, indépendamment du fait qu'elle ne comprend pas de délai, signifierait un démantèlement, dans l'intention que vous y exprimez, qui est décidément excessif. C'est la raison pour laquelle, pas du tout par confort mais par nécessité, le Conseil fédéral propose la transformation en postulat. Sachez qu'il est bien évident que ce postulat, même si j'avais dans ma malice l'intention de le «schubladisieren», ce serait simplement impossible: d'abord vous ne me le pardonneriez plus, et votre jugement a valeur d'oracle et de menace, mais surtout les faits ne permettraient pas de le tenir ignoré. Nous en sommes maintenant, après ce temps de réflexion qu'on a dû intercaler après le 12 mars, à des temps d'action. Le postulat ne sera donc pas une lettre morte. Je vous serais très reconnaissant d'accepter la transformation de votre motion en postulat.

Madame Weber, nous avons annoncé la libéralisation du marché laitier, car c'est essentiellement au marché laitier, c'est-à-dire à une partie de celui-ci, le marché du fromage, que votre motion s'en prend. Nous avons annoncé la libéralisation progressive de ce marché. Nous croyons que tare pour barre ce n'est jamais une très bonne chose. Pour ma part, je n'ai jamais compris, pour tout vous dire, que le petit essai de libéralisation dans ce sens que représentaient les échanges possibles de contingents vous ait fait protester avec une telle énergie et a emporté la décision du peuple. C'est dommage, parce que vraiment je continue à m'obstiner dans cette direction. C'était un signal qui allait modestement, mais qui allait dans la bonne direction. Ce signal, on le coupe. Je vais maintenant, dans ce domaine, accélérer la procédure de consultation. J'hésite encore, pour tout vous dire, s'agissant de la consultation pour le marché laitier, à la dissocier complètement des deux autres démarches qui sont prêtes au niveau des experts, et qui doivent être discutées avant d'être soumises au Conseil fédéral. Il s'agit de la production végétale notamment. J'hésite à aller en ordre dispersé et à devoir accélérer seulement la procédure du marché laitier, mais je n'élimine pas cette accélération. Le but, comme vous le savez, c'est la déréglementation et l'abaissement des subventions destinées à promouvoir le marché libre dans ce secteur, à réduire la densité normative et les subventions dans le domaine de la commercialisation du fromage, et, le cas échéant, à sortir des prix administrés.

L'abandon pur et simple de tout soutien ou de toute restriction, en tout cas dans un délai de quelques années seulement, est évidemment impensable, et c'est la raison pour laquelle – vous qui donnez quelques limites dans le temps à l'accomplissement de cette transformation – le maintien de la motion en tant que telle n'est pas possible. Là encore, comme pour la motion Salvioni, pour des raisons pas tout à fait semblables, je suis obligé de vous demander, au nom du Conseil fédéral, la transformation de cette motion en postulat, ce que je souhaite, mais enfin c'est vous qui avez le dernier mot.

J'aimerais ajouter encore cette remarque, aussi bien pour M. Salvioni que pour M^{me} Weber, que, nonobstant une éventuelle votation sur le Gatt et une éventuelle décision, reportée quant à nous, d'adhérer ou non à l'Organisation mondiale du commerce, j'ai déclenché la procédure de consultation pour les ordonnances concernant le Gatt. Cette consultation est maintenant dans les cantons et dans les milieux économiques intéressés. Par conséquent, comme nous ne pouvons pas multiplier les affaires, nous attendrons le résultat de cette consultation, qui est brève – elle doit s'achever sauf erreur de ma part à fin avril – pour pouvoir déclencher la suite des opérations.

Permettez-moi finalement de dire que les rapports d'experts sur ces différentes questions, qui ne seront pas forcément suivis à la lettre par le Conseil fédéral et par le Parlement ensuite, car ce sont des rapports d'experts, vont tous dans la même direction. Vous devez certainement connaître celui qui a trait particulièrement au fromage, puisque ce n'est autre que l'illustrissime patron honoraire de Migros, Pierre Arnold, qui a présidé le groupe qui avait à le préparer. J'ajoute encore que les recommandations de la Commission des cartels, que je partage dans leur esprit, sinon dans leur faisabilité pratique immédiate, mais en tout cas dans leur intention, vont également dans la bonne direction.

Vous n'êtes donc pas tout seuls, et moi je ne suis pas tout seul non plus. Alors, merci, si les motionnaires sont d'accord de voir leur impulsion transmise sous la forme de deux postulats.

Salvioni Sergio (R, TI): Monsieur le Vice-Président du Conseil fédéral, je dois reconnaître que vous avez un pouvoir de persuasion remarquable, ce qui rend ma tâche plus difficile. Mais avant de me décider, j'aimerais encore recevoir deux réponses qui me manquent. Il est vrai que j'avais posé les questions de manière explicite dans ma première intervention.

1. La première question est de savoir si le Conseil fédéral entend, par l'intermédiaire du préposé à la surveillance des prix, intervenir dans les domaines que j'ai cités, par exemple celui du jambon. Il est vraiment scandaleux que des produits impor-

tés suisses et qui ont subi une chute de prix énorme à cause de la dévaluation de certaines devises, puissent rester au même prix dans notre pays. Là, je pense vraiment que le Conseil fédéral devrait intervenir de façon immédiate parce qu'il ne sert à rien d'attendre que la devise, par hasard, remonte.

2. La deuxième considération – que j'ai tirée de la lecture des journaux – se rapporte à l'importation des voitures. On est en dehors du domaine de l'agroalimentaire, mais j'ai lu qu'on avait décidé, à la suite de diverses interventions politiques, de libéraliser l'importation des voitures. Or, les ordonnances qu'on a votées sont telles qu'en pratique, on ne peut pas le faire. Alors vous voyez, si je transforme ma motion en postulat, qu'on change les règles, mais pour maintenir ce qui avait cours avant, c'est le principe – que vous connaissez sans doute – du prince Salina dans le «Gattopardo» qui dit: «Il faut tout changer afin que rien ne change.» C'est bien ça que je voudrais éviter.

Si j'ai la réponse à ces deux questions, je pourrais me déterminer, Monsieur le Conseiller fédéral, à transformer la motion en postulat. Mais, troisième question, vous avez parlé, il y a quelques semaines, de postulats morts et de postulats vivants – c'était bien votre interprétation. Alors, j'aimerais avoir l'assurance que je n'ai pas accouché d'un postulat mort, parce qu'autrement, je préfère accoucher d'une motion morte, mais qui au moins restera comme une tentative – si elle n'est pas acceptée ici – allant dans la bonne direction. Pour finir, les citoyens doivent bien savoir qui sont les députés qui luttent pour diminuer les prix et qui sont, par contre, les députés qui essaient de maintenir la situation actuelle. Cela, c'est l'intérêt des consommateurs, c'est-à-dire de tous les citoyens.

Weber Monika (U, ZH): Ich werde ebenfalls zuerst noch zwei Fragen stellen. Offensichtlich verhandelt man hier im Saal – aber wir können im Hinblick auf Europa nur üben.

1. So wie ich jetzt Herrn Bundesrat Delamuraz verstanden habe, habe ich das Gefühl, dass das Ganze eine Zeitfrage ist. Inhaltlich haben Sie nicht soviel gesagt. Das ist kein Vorwurf; ich verstehe, dass das Ganze für Sie eine politische Frage ist. Ist es eine Zeitfrage? Entspricht meine Motion eventuell nicht dem zeitlichen Rhythmus des Bundesrates, oder wie steht es? Ich denke, dass wir in der Schweiz die Tendenz haben, dass wir immer ein bisschen zu spät sind. Es ist deshalb auch hier zu befürchten, dass wir in der Liberalisierungsfrage letztlich zu spät kommen. Wir haben einen Einkauf über die Grenze, der beachtlich ist. Wir stehen in einem internationalen und in einem europäischen Wettbewerb in bezug auf die Landwirtschaft, und wir stecken in bilateralen Verhandlungen.

2. Damit komme ich auf meine zweite Frage, die ich zwar bereits vorher gestellt habe und auf die Sie noch nicht geantwortet haben. Wie steht es mit den bilateralen Verhandlungen in diesem Bereich? Kommen wir voran? Wieviel können Sie überhaupt dazu sagen?

Ich möchte auch etwas zur Motion Salvioni sagen. Sie war schon vor zehn Jahren im Nationalrat Gegenstand der Beratungen. Die Liberalisierung im Bereich der Importkontingente ist wahrscheinlich ein uraltes Thema und ein uraltes Problem, das auf uralte zementierte Strukturen hinweist. Es geht nicht nur um landwirtschaftliche Produkte, wie das im reinen Sinne des Wortes zu verstehen ist und wie Herr Bundesrat Delamuraz gesagt hat: es gäbe in der EU keine total offenen Grenzen. Es geht auch um verarbeitete Produkte. In der heutigen Marktordnung für Fleischwaren zum Beispiel ist in der Schlachtvieh-Verordnung festgehalten, dass der Import, z. B. von Salami, Rohschinken, Coppa, Mortadella usw., über die Importeure erfolgt. Ich glaube – Herr Salvioni hat sehr deutlich darauf hingewiesen –, um diesen Bereich anzuführen, dass der Konsument für die Importe bis den zweifachen Preis eines Schweizer Produktes bezahlt. Das ist so, weil die Importregelung ein alter Zopf ist, der einmal sicher eine gute Idee war, aber heute wirklich überholt ist. Es ist im Grunde genommen Heimatschutz, was wir betreiben. Wir sollten in diesen Bereichen sofort radikal eingreifen und liberalisieren.

Es wurde zwar schon x-mal verlangt, etwas zu tun. Man hat aber nichts gemacht, und deshalb verstehe ich nicht, warum der Bundesrat die Motion Salvioni nur als Postulat entgegennehmen will.

Wir sind aufgerufen, mehr zu tun, weil wir von einem geschlossenen Markt umgeben sind, dem EU-Markt. Wir müssen mehr tun in bezug auf die Öffnung der Grenzen, damit wir wettbewerbsfähig sind, unseren Markt genügend nutzen und auch die Märkte um uns herum genügend nutzen können. Das ist das Entscheidende.

Piller Otto (S, FR): Nachdem die Diskussion über diese beiden Motionen schon stattgefunden hat, möchte ich kurz noch etwas dazu sagen. Ich entschuldige mich für meine Stimme und werde mich relativ kurz halten.

Herr Delamuraz, ich verstehe nicht, warum Sie diese Motionen jetzt nicht entgegennehmen wollen. Sie haben vorhin die Motion des Nationalrates (Jäggi Paul) auch als Motion entgegengenommen, obwohl Sie vor einem Jahr dagegen angetreten sind. Das ist ein kleines Gebiet. (*Zwischenruf Bundesrat Delamuraz: Peanuts!*) Aber hier, Herr Bundesrat Delamuraz, geht es nun wirklich um etwas ganz Wichtiges. Sie haben den 12. März erwähnt. Ich versichere Ihnen, dass ich, seit ich hier bin – und das sind jetzt 16 Jahre –, für einen gesunden Bauernstand in diesem Land kämpfe. Ich bin aber überzeugt, dass wir heute der Landwirtschaft mehr helfen, wenn wir die Motionen als Motionen überweisen und nicht, in der Meinung, etwas tun zu müssen, als Postulate.

Was die Kontingente anbelangt, möchte ich Sie an den Rebaubeschluss erinnern. Sie wissen, warum das Schweizervolk diesen Rebaubeschluss abgelehnt hat. Das Schweizervolk will einfach nicht, dass sich Leute bereichern ohne zu arbeiten. Die Motion Salvioni ist wirklich dazu da, um das aufzubrechen. Es nützt unserer Landwirtschaft letztlich nicht, wenn wir solche «Schmarotzer» weiterarbeiten lassen, die hier satte Gewinne einstreichen können, ohne zu arbeiten.

Nun zur Milchmarktordnung: Der Bericht der Kommission Arnold, Herr Bundesrat Delamuraz, lag schon vor, bevor der 7. Landwirtschaftsbericht geboren wurde. Brauchen wir denn in unserem Land so lange? Warum wurde der Milchwirtschaftsbeschluss so massiv abgelehnt? Es wird vom Schweizervolk nicht mehr verstanden, wenn wir so weitermachen: Wir produzieren Käse, den wir für Fr. 2.50 oder 2.60 das Kilogramm ins Ausland geben müssen, und konkurrenzieren damit in diesen Ländern, die unsere Käse abnehmen, die einheimische Produktion. Wir sprechen in diesem Zusammenhang von Dumping-Preisen der EU, machen jedoch selber «Mega-Dumping». Wir helfen der Landwirtschaft nicht – im Gegenteil –, wenn wir diese Sache nicht schleunigst an die Hand nehmen. Ich glaube, nach dem 12. März 1995 wäre es gut, ein Zeichen zu setzen und zu sagen, dass wir gewisse Korrekturen zugunsten unserer Landwirtschaft anbringen wollen.

Herr Burger, der Direktor des Bundesamtes für Landwirtschaft, hat in zwei lesenswerten Interviews, die er nach der Abstimmung gegeben hat, bemerkt, dass das Ganze jetzt schneller gehen sollte. Ich bin überzeugt, Herr Delamuraz: Wenn wir diese Motionen überweisen, geben wir auch das Signal, dass wir wollen, dass es schneller geht. Das heisst nicht, dass wir gegen die Landwirtschaft arbeiten, sondern wir arbeiten für die Landwirtschaft, indem wir Korrekturen anbringen, die nötig sind, wenn wir wollen, dass das Schweizervolk unsere Landwirtschaft unterstützt.

Wenn man in den Zeitungen immer wieder liest, dass wir einerseits Käse für Fr. 2.50 das Kilogramm exportieren und andererseits hier in der Schweiz mehr als 20 Franken pro Kilogramm bezahlen müssen, können Sie vom Schweizervolk nicht erwarten, dass es weiterhin die Hände in den Schoss legt und sagt: Das ist halt einfach so. Nein! Wir wollen Änderungen, auch zugunsten der Landwirtschaft. Sonst wird die nächste Abstimmung, die die Landwirtschaft betrifft, auch wieder so herauskommen, wie wir es eigentlich gar nicht wollen. Seit zwanzig Jahren ist vor dem Volk keine Vorlage betreffend Landwirtschaftsfragen mehr durchgekommen. Das sollte für uns auch ein Signal sein.

Schmid Carlo (C, AI): Ich möchte auch zu beiden Motionen sprechen. Es ist offenkundig, dass dieser sogenannte Einkaufstourismus, den wir im Bereich der Nahrungsmittel erleben, darauf hinweist, dass zwischen dem Ausland und dem

Inland ein Preisgefälle besteht. Ich glaube, Herr Salvioni hat die richtige Zahl genannt; es sind etwa zwischen einer und zwei Milliarden Franken, die auf diese Weise über die Grenzen gehen.

Ich verstehe ihn aber nicht mehr ganz, wenn er uns eine relativ kurz gefasste Motion unterbreitet. Statt sich mit Parmaschinken und – volkswirtschaftlich gesehen – ähnlichen Lappalien auseinanderzusetzen, wäre es doch wichtiger, sich zu fragen, welches denn überhaupt der Grund dafür ist, dass die Nahrungsmittel in der Schweiz teurer sind als im Ausland. Dabei rede ich jetzt nicht nur von den landwirtschaftlichen Produkten, sondern von Nahrungsmitteln allgemein.

Wenn Sie davon ausgehen, dass vom hundertprozentigen Verkaufspreis im Laden der Bauer im Schnitt nicht mehr als 35 Prozent erhält – wobei das eine Durchschnittsgrösse ist, es gibt Bereiche, in denen sein Beitrag zum Ladenpreis nicht mehr als fünf Prozent beträgt, es gibt aber auch andere –, werden Sie automatisch erkennen müssen, dass der bestimmende Faktor für den Verkaufspreis nicht der Preis der landwirtschaftlichen Urproduktion ist, sondern es sind die nachgelagerten Stufen, die sogenannten Verarbeitungs- sowie Verteilungsstufen usw. Dazu gehören auch die Grossverteiler.

Wenn Sie das in Betracht ziehen, müssen Sie folgendes bedenken: Sie können die Bauern strafen, wie Sie wollen – Sie können, wie sie es am 12. März 1995 getan haben, drei Landwirtschaftsvorlagen ablehnen, Sie können dem Landwirt eines Tages nurmehr null Franken für eine Stunde Arbeit geben –, und trotzdem sind die Produkte in der Schweiz immer noch teurer als im grenznahen Italien. Wieswegen? Weil die Verarbeitung, die Verteilung usw. durch schweizerische Arbeitskräfte erfolgt, die auf dem schweizerischen Lohnniveau bezahlt werden müssen. Wenn Sie das betrachten, ist es fraglich, Herr Salvioni, ob Sie hier mit einer Regelung von ein paar Importpositionen materiell tatsächlich grosse Änderungen bewirken.

Wir müssen uns im klaren sein, dass auch der Nahrungsmittelbereich den Gesetzen der allgemeinen Lebenshaltungskosten, der Teuerung und der Lohnkostenentwicklung in der Schweiz folgt. Dabei handelt es sich um die bedeutendere Komponente der Nahrungsmittelpreise, als sie der reine landwirtschaftliche Rohpreis darstellt.

Wenn man das so sieht, habe ich mit dieser Motion Salvioni deswegen Mühe, weil die Begründung und das, was sie will, nicht so richtig übereinstimmen. Wenn Sie sagen, man solle die Importe einmal anschauen, bin ich hundertprozentig mit Ihnen einverstanden, und ich kann auf das verweisen, was Herr Bundesrat Delamuraz gesagt hat. Im Rahmen des zweiten Schrittes dieser Vernehmlassungsrunden ab Sommer oder Herbst werden wir all diese Fragen der Importe überprüfen.

Im Rahmen der ersten Vernehmlassungsrunde waren wir uns in diesem und im anderen Rat immer einig: In der ersten Veranstaltung passiert nur die Umsetzung, die wirklich Gatt-notwendig ist, und Gatt-notwendig ist eine Revision der Kontingente im Moment nicht. Das Gatt sagt nämlich nur, welches die Zollkontingente sind, die die Menge der jährlich notwendigen Importe definieren, es sagt aber nicht, wie diese Importe zu verteilen sind. Das ist eine innerstaatliche Veranstaltung, ein Liberalisierungsschritt, und den machen wir dann etwa in einem halben Jahr.

Darum bin ich der Auffassung: In der Zielsetzung ja, in der Begründung nein. Ich bin daher für die Überweisung als Postulat, wie Herr Bundesrat Delamuraz es will.

Nun zu Frau Weber Monika: Von mir, als dem Präsidenten der Butyra, aus gesehen, bin ich mit Ihrer Zielsetzung hundertprozentig einverstanden. Wenn Sie für einen Zeitraum von fünf Jahren eintreten, bin ich – für die Butyra – mit diesem Zeitraum auch einverstanden.

Ich kann aus meiner Sicht auf die Frage, was beim Käse passiert, wie weit die Entwicklung bei der Käseverwertung fortgeschritten ist usw., keine Antwort geben. Das geht mich auch nichts an. Aber alt Präsident Pierre Arnold und Herr Gugelmann sind Leute, zu denen Sie einen näheren Kontakt haben als ich. Sie könnten Ihnen direkte Antworten geben.

Ich darf Ihnen, Frau Weber Monika, ein Kränzlein winden. Ich habe heute zum allerersten Mal aus Ihrem Munde gehört, dass auch Sie dafür sind, dass die Milchmenge in der Schweiz erhalten bleiben kann. Dafür danke ich Ihnen ausdrücklich. Wenn wir nämlich die Milchmenge reduzieren müssen – das sage ich Ihnen als Innerrhoder Landammann –, sind unsere Bauern die ersten, die das spüren. Darum bin ich froh, dass Sie das gesagt haben.

Ich möchte allerdings auf die Volksabstimmung vom 12. März 1995, die Sie erwähnt haben, kurz zurückkommen. Sie sagen, es seien am 12. März 1995 Signale gesetzt worden. Die Signale, die ich jetzt gehört habe, gehen eindeutig in Richtung mehr Markt, mehr Wettbewerb, Senken der Preise. Ich habe Ihnen gut zugehört, Frau Weber. Sie haben gesagt, das bedeute eine kleinere Belastung für die Bundeskasse. Das stimmt aber auch nur insoweit, als diese Mehrbelastungen durch unflexible Marktordnungen verursacht werden! Frau Weber, Sie sagen, die Belastung per se sei kein Übel, wenn sie nur nicht dazu diene, die alten Marktordnungen aufrechtzuerhalten. Mit anderen Worten: Beiträge gemäss Artikel 31b des Landwirtschaftsgesetzes dürfen steigen wie sie wollen. Da habe ich meine Mühe mit den Grossverteilern. Sie – es war Coop – gingen vor dem 12. März hin und machten doppelte, grosse Inserate: Wir suchen Biobauern! Wir haben zuwenig Biobauern! Seit dem 12. März sehe ich nichts mehr in dieser Richtung. Haben sie genug Biobauern?

Das Problem liegt darin, Frau Weber: In dem Moment, in dem der Bund verpflichtet wird, die Kostendifferenzen gemäss Artikel 31b zu decken, steigen die Grossverteilern ein. Nicht nur Grossverteilern, auch andere haben diesen Markt entdeckt. Der arme Bauer, der sich auf die Schiene des Biomarktes einlässt, merkt dann eines Tages, dass er genau in der gleichen Situation ist wie die Nicht-Biobauern vor zwanzig Jahren. Dann möchte ich sehen, wer ihnen hilft. Dann öffnet sich die Kosten-schere doppelt und dreifach. Denn heute braucht ein Biobauer zur Bearbeitung des Ackerlandes von einer Hektare das Dreifache von dem, was sein Vorgänger gebraucht hat. Wenn er keine Bundesbeiträge erhält, und der Konsument nicht einverstanden ist, den dreifachen Betrag für seine Produkte zu bezahlen, dann ist er wirklich «putzt und gstrählt». Davor habe ich Angst, Frau Weber Monika, denn dann kommt die EU-Geschichte. Dann haben wir agrarpolitisch den Beitritt, ohne ihn formell vollzogen zu haben. Ob das sinnvoll ist, weiss ich nicht.

Das war eine Nebenbemerkung. Ich bin mit Ihnen, was den Milch- und Butterbereich betrifft, einverstanden. Weil ich der Meinung bin, das sei in der von Ihnen vorgeschlagenen Frist realisierbar, darf die Motion wohl in ein Postulat umgewandelt werden.

Es ist richtig, dass die ganze Frage diskutiert wird. Sie nehmen es mir nicht übel, dass ich aus meinem Herzen keine Mördergrube gemacht habe mit Bezug auf den 12. März 1995.

Weber Monika (U, ZH): Noch eine kurze Antwort an Carlo Schmid: Sie haben erwähnt, ich hätte gesagt, die Milchmenge müsse meines Erachtens nicht zurückgenommen werden. Ich stehe auch dazu. Ich habe aber angefügt: wenn man liberalisiert.

Andernfalls bin ich nicht dieser Überzeugung, das muss ich offen sagen. Aber ich bin überzeugt: Wenn wir diesen Liberalisierungsschritt machen und dazu vielleicht durch bilaterale Verträge gewisse neue Märkte öffnen können, können wir unsere Produkte trotz höherer Kosten absetzen. Es ist deshalb ganz entscheidend, dass wir diesen Liberalisierungsschritt machen.

Was die Bundeskasse anbetrifft, habe ich die von Ihnen erwähnte Einschränkung gemacht, weil ich an die Direktzahlungen gedacht habe. Ich möchte ganz deutlich sagen, dass ich natürlich nicht gegen Direktzahlungen bin. Sicher werden wir eines Tages über die Relationen (Direktzahlungen, Produktesubventionen) reden müssen, wegen des Anreizes für die Bauern, die mit Direktzahlungen nicht den gleichen Anreiz zum Produzieren bekommen, wie das nötig sein kann.

Das Wort «Bio» haben Sie im ganzen Abstimmungskampf von mir nie gehört, nur damit das klar ist. Sie haben mich zwar

nicht namentlich genannt, aber immer mit dem Finger zu mir herübergezeigt. Das schlägt sich aber im Protokoll nicht nieder, deshalb wollte ich es jetzt doch noch sagen. (*Heiterkeit*)

Piller Otto (S, FR): Herr Schmid Carlo, ich muss zu Ihrem Votum noch etwas richtigstellen: Sie haben im Landwirtschaftsbereich, und zwar was die nachgelagerten Betriebe anbelangt, immer wieder von den hohen Lohnkosten der Schweiz gesprochen; darum seien die Produkte so teuer.

Ich bitte Sie, von dieser Aussage wegzukommen. Wie wollen Sie dann erklären, dass wir heute für 80 Milliarden Franken exportieren? Unsere Exportwirtschaft, unsere Maschinenindustrie kann ja auch nicht sagen, die Löhne in der Schweiz seien derart hoch, dass unsere Produkte auf dem Weltmarkt ein Drittel teurer sind. Wir müssen uns international behaupten. Bei den nachgelagerten Betrieben, Herr Schmid, haben wir lange Zeit gesündigt und eine Infrastruktur aufgebaut, die überdimensional ist.

Ich betone noch einmal: Wir haben in der Schweiz ein relativ hohes Lohnniveau. Aber wenn Sie das mit Deutschland und Norwegen vergleichen, werden Sie sehen, dass das die Differenz schlicht nicht ausmacht. Sie haben gesagt, wenn der Bauer in den nachgelagerten Betrieben die Milch praktisch gratis abliefern, sei sie immer noch teurer als in einigen EU-Ländern. Da stimmt etwas nicht; das können Sie nicht mit den höheren Lohnkosten erklären. Wir müssen über die Bücher. Wenn wir sagen, die Milchmenge solle nicht reduziert werden, heisst das, dass wir künftig auch Milchprodukte exportieren müssen, weil wir für rund eine Million Menschen mehr Milch produzieren, als wir selber verwerten können, d. h. wir müssen exportieren können. Wir müssen uns auf dem Weltmarkt konkurrenzfähig bewegen können, und da ist Schweizer Qualität angebracht. Damit bin ich voll einverstanden. Aber wir müssen auch bei den nachgelagerten Betrieben über die Bücher gehen. Noch einmal: Man kann das nicht allein mit hohen Lohnkosten begründen, sonst wäre unsere Exportwirtschaft längst am Boden, und Gott sei Dank ist sie es nicht!

Schmid Carlo (C, AI): Herr Piller, ich halte an dieser Aussage fest, und zwar deswegen: Butter z. B. ist eine Massenware, und dafür ist der schweizerische Lohn zu hoch. Aber wenn eine «ABB» eine «Lok 2000» macht, dann ist der schweizerische Lohn nicht zu hoch, und das ist etwas ganz anderes. Aber wenn Sie Ware in grossen Mengen mit wenig Aufwand produzieren können, ist das in der Schweiz tatsächlich ein zu hoher Preis. Das hängt ganz entscheidend von den nachgelagerten Betrieben und nicht von den Landwirten ab.

Delamuraz Jean-Pascal, conseiller fédéral: Tout d'abord en ce qui concerne l'intervention du contrôle des prix ou de la surveillance des prix, ce qui n'est pas la même chose. S'agissant du contrôle des prix, quant aux prix des produits carnés importés dans certaines régions: il fait l'objet d'interventions actuellement en cours, car s'il est reconnu que certains produits sont débités fort cher par rapport au cours de la lire notamment qui s'est effondré, nous devons et nous pouvons intervenir.

S'agissant de la surveillance des prix en général, on se partage le secteur pour éviter des interventions intempestives de deux organismes presque concurrents. Alors que le contrôle des prix opère sur ce type de produits, sous notre contrôle direct et notre direction, le surveillant des prix agit librement – il n'empêche que nous avons des contacts d'auto-information très nourris.

Deuxième question, en ce qui concerne l'importation des automobiles, un projet d'ordonnance du Conseil fédéral est actuellement en consultation. C'est le Département fédéral de justice et police qui est le département pilote. Nous verrons au résultat de la consultation si nous pouvons encore l'assouplir peut-être un peu plus que le projet qui a été mis en consultation.

Enfin, j'ai dit tout à l'heure, mais je le répète bien volontiers puisqu'on introduit la notion de «postulat vivant» et de «postulat mort», que c'est vraiment un postulat vivant, même très vivant.

J'aimerais dire à M^{me} Weber Monika que ce n'est pas seulement une question de délai impératif qui fait que nous préfé-

rons la solution postulat à la solution motion. C'est aussi le caractère très monolithique de l'intervention de M^{me} Weber qui m'y pousse, car la motionnaire souhaite charger le Conseil fédéral de libéraliser radicalement – c'est un adjectif que j'aime bien en général, comme membre de ce grand parti, mais là vous n'y allez pas de main morte! – les marchés laitier et fromager, d'ici cinq ans, afin d'ouvrir à l'agriculture des marchés véritables, sans restrictions ni mesures de soutien étatiques et semi-étatiques, et je dis qu'une part importante sera démobilitée.

Je ne peux pas vous dire qu'il n'y aura aucun soutien étatique ou semi-étatique à l'avenir pour un certain nombre de raisons qui tiennent au mandat constitutionnel, encore une fois, de l'agriculture. Mais sachez, Madame Weber, que si, comme tout le laisse prévoir, nous allons dans la direction des recommandations qui sont faites, cela signifierait, dans le domaine du fromage, une nouvelle réglementation à terme avec réduction du prix de la matière première pour les fournisseurs de lait de fromagerie, supplément pour le lait de non-ensilage transformé en fromage – il faut encourager les productions naturelles –, encouragement du soutien des organisations de marché, qui se fonde sur le droit privé et qui contribue à réguler le marché et à orienter la production. La contribution qui restera aux exportations de fromage destinées aux pays non membres de l'Union européenne sera une des caractéristiques de ce nouveau marché.

Permettez-moi d'ajouter que dans la négociation bilatérale actuelle avec l'Union européenne, s'agissant des produits agricoles, nous n'avons pas fait de grands progrès. Elle ne me paraît pas présenter d'écueils considérables, sauf sur deux ou trois autres points que nous négocions actuellement, et elle me paraît présenter certaines servitudes pour notre agriculture, mais aussi certains espoirs de pouvoir écouler quelques produits agricoles suisses spécifiques dans de meilleures conditions sur les marchés de l'Union européenne. Toute autre est la négociation, Madame, sur les produits agricoles transformés, car là notre non-participation à l'Espace économique européen, et maintenant le fait que trois de nos anciens «cousins» de l'AELE aient joint l'Union européenne, font que nous sommes en situation extrêmement difficile à terme, s'agissant de l'écoulement des produits laitiers transformés, notamment dans les pays scandinaves.

Nous aurons, dans la négociation qui est indépendante de la première – mais enfin, on fait quand même des rattachements –, à nous bagarrer fort et à faire un certain nombre de concessions, sans quoi il en est, à deux ans de terme, terminé d'une partie importante de la production agroalimentaire laitière destinée à l'exportation en Suisse. Et avec elle, cet abandon né de notre rupture d'avec l'Europe pourrait entraîner, pire, l'abandon des activités de recherche, pour certaines de ces activités qui sont liées à l'exportation.

C'est dire que la négociation va dans la bonne direction, que la libéralisation va dans la bonne direction: une totale libéralisation, mais qu'au terme strict et honnête du respect de votre motion, pour la question du délai et surtout pour la question de la finalité – je ne peux pas aller jusque-là –, il restera un rôle qui sera de peu d'importance par rapport à ce qu'il est aujourd'hui, mais un rôle toutefois où nous devons maintenir une partie infime de la protection.

Salvioni Sergio (R, TI): Monsieur le Vice-Président du Conseil fédéral, j'ai écouté avec beaucoup d'attention vos arguments. Je souhaite que vous opérez de manière à obtenir qu'au lieu d'ouvrir des magasins suisses à l'étranger, on recommence à en ouvrir en Suisse, ce qui est le but. Je suis d'accord de transformer ma motion en postulat en me souvenant d'un adage italien qui dit: «Chi vive sperando, muore cantando.»

Weber Monika (U, ZH): Der Bundesrat hat ja vor dem 12. März 1995 entschieden, wie er auf unsere Motionen antwortet. Wenn ich mir jetzt die Ausführungen von Herrn Bundesrat Delamuraz anhöre, denke ich, dass er vielleicht – wenn er die Antwort nach dem 12. März beschlossen hätte – noch ein bisschen radikaler gewesen wäre.

Ich bin mit der Umwandlung in ein «postulat vivant» einverstanden.

Motion 94.3271

Überwiesen als Postulat – Transmis comme postulat

Motion 94.3581

Überwiesen als Postulat – Transmis comme postulat

94.3312

**Motion des Nationalrates
(SGK-NR 93.424)
Sicherheit am Arbeitsplatz
Motion du Conseil national
(CSSS-CN 93.424)
Sécurité sur le lieu de travail**

Wortlaut der Motion vom 7. Oktober 1994

Der Bundesrat wird aufgefordert, die Bestimmungen über die Gesundheitsförderung, den Gesundheitsschutz und die Sicherheit am Arbeitsplatz zu koordinieren und zusammenzufassen. Zudem sind bestehende Lücken zu schliessen.

Texte de la motion du 7 octobre 1994

Le Conseil fédéral est prié de coordonner et de regrouper les dispositions concernant la prévention et la protection dans le domaine de la santé ainsi que la sécurité sur le lieu de travail. Il convient en outre de combler les lacunes existantes en la matière.

Überwiesen – Transmis

Petitionen – Pétitions

94.2036

**Petition Projekt Neue Perspektiven
Jobsplitting – Arbeit für alle
Pétition Projet Perspectives nouvelles
Jobsplitting – Partage du travail**

Onken Thomas (S, TG) unterbreitet im Namen der Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit (SGK) den folgenden schriftlichen Bericht:

Inhalt der Petition

Die Mitglieder der Organisation Projekt Neue Perspektiven, die sich grösstenteils aus Langzeitarbeitslosen zusammensetzt, haben am 27. Januar 1994 eine Petition eingereicht, deren Prinzip darin besteht, dass eine beschäftigte Person die Hälfte ihrer Stelle einer stellenlosen mit ähnlicher Qualifikation abgibt; dabei wird beiden die andere Hälfte von der Arbeitslosenversicherung zu 80 Prozent vergütet.

Motion Weber Monika Liberalisierung des Milch- und Käsemarktes

Motion Weber Monika Marchés du lait et du fromage. Libéralisation

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	11
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	94.3581
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.03.1995 - 08:00
Date	
Data	
Seite	424-430
Page	
Pagina	
Ref. No	20 025 682

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.